

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

Les 35 000 maires employeurs répondent présents aux défis de la FPT

Les débats du 105^{ème} congrès ont confirmé que les maires et présidents d'intercommunalité rencontrent de réelles difficultés pour attirer des compétences et les garder. Cette situation menace le fonctionnement et la continuité des services publics de proximité.

Pour répondre à ce défi, l'AMF défend avec les autres employeurs territoriaux le développement de l'apprentissage dans les collectivités et appelle le Gouvernement à revenir sur son désengagement en respectant l'accord financier de 2020. Elle soutient activement l'objectif d'égalité professionnelle et considère la formation comme l'outil essentiel pour répondre aux mutations des métiers des collectivités locales.

L'AMF regrette que la réforme des retraites n'ait pas apporté de réponses aux enjeux de pénibilité et d'usure professionnelle, qui concernent tout particulièrement les agents publics locaux, relevant pour les $\frac{3}{4}$ de la catégorie C et pour la moitié de la filière technique. L'AMF poursuivra ses travaux et son action sur le régime social des agents communaux et intercommunaux et n'estime pas que la solution aux difficultés de la CNRACL soit l'augmentation des cotisations comme le préconise de récents rapports.

De même, sur la base des 30 orientations issues de ses derniers travaux, elle prendra une part active à la réforme dite « APR * » que souhaite engager le ministre de la fonction publique. Consciente que la crise de l'attractivité dépasse la stricte question de la rémunération, l'AMF considère qu'il faut donner plus de marges de manœuvre au maire employeur pour lui permettre de développer la politique de ressources humaines qui est adaptée à sa collectivité.

Ce 105^{ème} congrès a permis de réaffirmer la volonté de l'AMF d'être pleinement engagée dans les projets concernant l'avenir de la fonction publique territoriale, comme elle se félicite d'avoir été à l'origine de l'accord historique signé cet été sur la protection sociale complémentaire et de la revalorisation du métier des secrétaires de mairie.

* Accès/Parcours/Rémunération